

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 03905

Numéro SIREN : 582 014 957

Nom ou dénomination : Spie Batignolles Ile-de-France

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2018 sous le numéro de dépôt 7705

Spie batignolles Ile-de-France
Société Anonyme au Capital de 9 451 304,28 €

Siège Social :
10, rue Victor Noir
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

582 014 957 RCS NANTERRE

—♦—

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} FEVRIER 2018

Extrait du Procès-verbal

—♦—

L'an deux mille dix huit, le 1^{er} février à 10 heures,
.../...

I. MODIFICATION DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Le Président de séance indique au Conseil que dans le cadre de la réorganisation des instances managériales de la Société Spie batignolles Ile-de-France, Monsieur Patrick ZULIAN a décidé de quitter ses fonctions de Directeur Général à effet de ce jour, mais indique vouloir conserver son mandat de Président de la Société, et ce pour la durée restant à courir de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- CHOIX DES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Président de séance expose au Conseil qu'aux termes de l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce et de l'article 12 des statuts, il appartient au Conseil d'administration de décider du mode de fonctionnement de la Direction Générale de la Société, celle-ci pouvant être assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Compte tenu de la démission de Monsieur Patrick ZULIAN de son mandat de Directeur Général et dans la perspective de pourvoir à son remplacement, le Président de séance propose alors au Conseil d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

- MAINTIEN DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de maintenir Monsieur Franck ZULIAN dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Il est rappelé que le Président du Conseil d'Administration exerce ses pouvoirs conformément à la Loi et aux dispositions statutaires et ne perçoit aucune rémunération au titre de ses fonctions.

- **NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL**

Le Président de séance propose ensuite au Conseil de nommer en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Patrick ZULIAN, à compter de ce jour :

Monsieur Philippe BAMAS

Demeurant : 12, square Adanson - 75005 PARIS

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide donc de nommer Monsieur Philippe BAMAS, aux fonctions de Directeur Général à compter de ce jour et ce pour une durée identique à celle du mandat du Président, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Monsieur Philippe BAMAS déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de Directeur Général qu'une même personne peut occuper.

Il jouit des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs expressément dévolus par les Statuts et en application des dispositions légales relatives aux Sociétés Anonymes.


.../...

II. POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Le Conseil d'Administration donne tout pouvoir à Madame Olga RIBEIRO SPENCER pour certifier les copies et les extraits des procès-verbaux des décisions.

Le Conseil d'Administration confère également tous pouvoirs à la Société « LES PETITES AFFICHES », dont le siège social est au 2, Rue Montesquieu - 75041 PARIS Cedex 01, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra, en ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique.

.....

 **COPIE CERTIFIÉE CONFORME**